



## compromis de vente non reçu par LRAR

Par **nanis2005**, le **25/09/2011** à **10:10**

Nous avons signé un compromis de vente le 20/09/11 avec un agent immobilier. Nous avons ensuite fait part de notre désir de nous rétracter, nous avons donc envoyé une LRAR à l'agence le 22/09/11. Ensuite l'agent immobilier ne nous explique pas comment nous allons récupérer notre acompte de 5000 euros prétextant que sa chef est en vacances. Affolée, je téléphone à la propriétaire qui me dit qu'elle n'a pas connaissance de la rétractation et, comme nous, n'a pas d'exemplaire du compromis. Je vais lui envoyer une LRAR lundi pour confirmer ma rétractation. Qu'en pensez-vous?

Par **janus2fr**, le **25/09/2011** à **11:03**

Bonjour,  
Vous avez 7 jours pour vous rétracter, le délai commençant le lendemain de la réception du compromis en LRAR.  
Donc tant que vous n'avez rien reçu, le délai n'est même pas commencé...

Par **nanis2005**, le **25/09/2011** à **12:14**

Deux points restent curieux :  
-le premier est qu'il ne fixe pas de rendez-vous pour restituer l'acompte en prétendant ne pas pouvoir joindre sa supérieure  
-le deuxième est que la propriétaire n'ait pas été prévenue alors qu'il disait l'avoir fait le 22/09.  
De plus, sur le premier recommandé ( nous allons en envoyer un deuxième lundi) , nous avons marqué promesse de vente et non compromis, est-ce un problème?  
A votre avis, pourquoi agit-il ainsi et risque-t-on quelque chose? Merci.